



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

organes humains

Question écrite n° 103835

Texte de la question

Mme Jacqueline Irlès attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur les questions du testament de vie et du don d'organe. Au regard de toutes les questions relatives aux sujets de bioéthique dernièrement soulevées par l'actualité et le Gouvernement, il n'a été laissé que très peu de place à la question du devenir du corps, et du testament de vie. Le testament de vie est un acte écrit par lequel une personne exprime par avance ses dernières volontés, notamment quant aux soins auxquels elle souhaite avoir recours et la question du don éventuel de ses organes. Mise en place en 1997, la carte Vitale contient des données essentiellement administratives. Face à la pénurie d'organes qui constitue le principal obstacle aux nombreuses greffes qui pourraient sauver des vies, se pose la question d'un meilleur recensement des donneurs. La carte Vitale pourrait elle devenir le support du testament de vie, et simplifier ainsi l'accès au prélèvement d'organes dont la pénurie est à l'origine de cinquante décès par an.

Données clés

Auteur : [Mme Jacqueline Irlès](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103835

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mars 2011, page 3021

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)